

COMMUNE D'OISSERY

PROCES VERBAL

Nbre de conseillers	L'an deux mil dix-neuf, le 09 décembre à 20 heures 30,
En exercice : 18	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
Présents : 13	en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis
Votants : 14	CHAUVET, Maire.
Date de Convocation	<u>Etaient présents</u> : Mrs Jean-Louis Chauvet, Serge Menu, Jean-
02/12/2019	Louis Ragon, Mme Bernadette Martinez, Mr Jean-Marie Torset,
Date d'affichage	Mme Monique Gastellu, Mr Etienne Lorenzo, Mme Delarosière
03/12/2019	Pascale, Mrs Arnaud Geurts, David Michel, Mme Frédérique
	Fileppi, Mrs Philippe Lemaître, Fabrice Pouilly.
	<u>Absents excusés représentés</u> : Mme Katia Bonnefoy pouvoir
	donné à Mr Arnaud Geurts.
	<u>Absents</u> : Mmes Arielle Montoban, Lorna Georgopoulos, Mrs
	François Vidaud, Joachim Florentin.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mr Jean-Louis Ragon

Le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque conseil municipal, tous les points inscrits à l'ordre du jour sont préalablement débattus et travaillés par les membres du conseil municipal lors des différentes réunions de travail.

Monsieur le Maire transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier conseil municipal, nombre de naissances : 2, nombre de mariages : 0, nombre de PACS : 0, nombre de décès : 2. Le nombre de demandeurs d'emploi 118 au 15 novembre 2019.

Remerciements :

Madame Nadine Martinez Teruel ainsi que toute leur famille adressent aux membres du conseil municipal leurs remerciements pour le témoignage de sympathie qu'ils ont eu lors du décès de Monsieur José-Maria Martinez Teruel.

Monsieur le Maire informe avoir réceptionné un courrier de remerciement de l'ensemble des membres du bureau du FSE du collège Jean des Barres pour l'attribution d'une subvention de 5 euros par élève soit une somme globale de 215 euros afin de financer les récompenses remises aux élèves de 3^{ème} titulaire du DNB pour l'année 2018-2019.

Point ajouter à l'ordre du jour

Monsieur le Maire informe que suite à la délibération n° 19-24 du conseil municipal en date du 6 mai 2019 concernant une autorisation d'échange de parcelle avec la SCEA Viet et Fils, il convient de modifier la superficie et le numéro cadastral suite à la division de la parcelle concernée.

Le point à ajouter est le suivant :

Autorisation d'échange de parcelle – Annule et remplace la délibération n°19-24

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Autorisation d'échange de parcelle

Monsieur le Maire expose que suite à la délibération n°19-24 du conseil municipal en date du 6 mai 2019 concernant une autorisation d'échange de parcelle avec la SCEA Viet et Fils, il convient de modifier la superficie et le numéro cadastral de la parcelle appartenant à la commune.

La parcelle communale cadastrée B n°613 a été divisée et l'échange se fait donc avec les parcelles B n°1564 d'une superficie de 10m², B n°1563 d'une superficie de 89m² et B n°1566 d'une superficie de 33m² soit une totalité de 132m² au lieu de 122m², cette augmentation de 10m² est due au bornage.

L'échange se fait avec la parcelle B n°1507 d'une superficie de 255m² située angle rue du Poncet/Jean des Barres appartenant à la SCEA Viet et Fils.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

S.D.E.S.M. – Délégation de travaux d'éclairage public 2020

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de son adhésion au S.D.E.S.M. (syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne) la commune à la possibilité de déléguer la maîtrise d'ouvrage concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public. Vu l'avant-projet réalisé par le S.D.E.S.M. ainsi que la convention financière, il est proposé de retenir les travaux sur le réseau d'éclairage public du chemin Piéton derrière le groupe scolaire Charles Lecour. Le coût de ces travaux et la subvention à percevoir par le S.D.E.S.M. sont évalués d'après l'avant-projet sommaire aux montants suivants :

Rue	Montant H.T.	Montant T.T.C.	Subvention
Chemin piéton derrière l'école	14.958 €	17.950 €	2.817 €

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Convention unique 2020 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne

Monsieur le Maire expose que la commune adhère tous les ans à plusieurs prestations proposées par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne par la signature d'une convention unique. Le Centre de Gestion de Seine-et-Marne propose la signature d'une nouvelle convention unique pour l'année 2020 ; la signature de cette convention n'engage pas la collectivité sans la formalisation d'un bon de commande, d'un bulletin d'inscription ou d'une demande d'intervention à une prestation proposée.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Questions Diverses

. Travaux :

Monsieur le Maire informe que les travaux d'assainissement sont achevés jusqu'à la rue de la Râperie.

. Résidences :

Monsieur le Maire informe que les travaux des deux résidences ne sont pas achevés pour la reprise dans le domaine communal.

Monsieur Jean-Marie TORSET demande si la rue de la Dime est ouverte au public ?

Monsieur le Maire répond qu'à ce jour la rue est toujours fermée au public et que ce sont des personnes qui enlèvent les barrières, l'ouverture au public est prévue pour le week-end prochain et un dos d'âne sera installé dans une quinzaine de jours afin de limiter la vitesse.

Monsieur Philippe Lemaître demande si le dos d'âne ne va pas engendrer des bruits pour les personnes du lotissement ?

Monsieur le Maire répond que le dos d'âne sera installé entre les deux entrées de pavillons.

. Eglise :

Monsieur Jean-Marie TORSET informe que les travaux de l'église sont achevés.

. Passage du Père Noël :

Monsieur le Maire informe que le Père Noël passera cette année et comme toujours il y en a que 3, toute personne intéressée serait la bienvenue.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des questions sont à apporter à l'ordre du jour. La réponse est négative.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le prochain conseil municipal se déroulera le lundi 6 janvier 2020 à 20 heures 30 précédé d'une réunion de travail à 19 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 55.